

Le 10 mars 2022

Madame, Monsieur,

Fondée en 2001, la **Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens** est l'organisation professionnelle nationale représentant le secteur associatif indépendant des arts plastiques et visuels. Forte de près de 150 membres, la Fraap représente ce **premier réseau d'associations d'artistes plasticiens déployé sur l'ensemble du territoire national**.

Implantés sur tout le territoire, nomades ou sédentaires, ruraux ou urbains, les collectifs d'artistes créent et gèrent des lieux de diffusion, d'édition, de résidences, des ateliers de pratiques artistiques, des espaces coopératifs, des lieux mutualisés de production, etc.

Ils se donnent aussi pour mission de soutenir les artistes dans leur combat pour une juste rémunération et une reconnaissance de leur travail. En effet, les artistes sont sans cesse exploités en raison d'une culture de la gratuité. Ce sont les principes mêmes de la loi qui ne sont pas respectés par les institutions et les diffuseurs.

Soucieux de diversité culturelle, de partage des savoirs et des expériences, ils œuvrent collectivement à la création d'espaces sensibles pour tous et dans le respect de chacun. Dans ces pépinières, s'inventent au quotidien des formes d'art, de diffusion de l'art, de médiation de l'art, de transmission de l'art. Ils s'investissent dans des expérimentations sociétales : économie solidaire, tiers-lieux, collaborations avec d'autres secteurs économiques, sociaux, éducatifs...

Autant d'engagements qui participent au renouvellement du secteur des arts visuels, et plus largement des pratiques sociales et culturelles. Autant d'innovations qui formeront le socle des emplois et de l'économie culturelle de demain.

Cependant, les collectifs d'artistes sont sans cesse malmenés en raison d'une absence de reconnaissance de leurs actions, de soutiens discontinus et de règles disparates qui ruinent leurs efforts pour préserver ou créer des emplois. C'est la présence même de l'art contemporain qui est affaiblie, alors qu'elle devrait être soutenue pour, entre autres, contribuer à l'émergence du patrimoine de demain.

Le manque de connaissance de notre secteur, l'absence récurrente d'analyses, de consultations et de prises de décisions concertées avec les acteurs de l'art contemporain, contribuent ainsi à un appauvrissement culturel et économique généralisé ; alors même que le nombre des emplois et le flux économique générés par le secteur des arts visuels, à l'échelon européen, sont équivalents à ceux des arts vivants.

...

NB : La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, au Patrimoine et à l'Architecture précise les objectifs de toute politique en faveur de la création artistique, dont notamment :

« 7° Garantir, dans le respect de l'équité territoriale, l'égal accès des citoyens à la création artistique et favoriser l'accès du public le plus large aux œuvres de la création, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective, et mettre en valeur ces œuvres dans l'espace public par des dispositifs de soutien adaptés, dans le respect des droits des auteurs et des artistes »

« 20° Favoriser une juste rémunération des créateurs et un partage équitable de la valeur, notamment par la promotion du droit d'auteur et des droits voisins aux niveaux européen et international »

Nous n'avons pas trouvé dans votre programme de propositions précises relatives à la rémunération juste des artistes-auteurs, au soutien concret de leurs initiatives associatives engagées dans le soutien à la création et à la diffusion culturelle, au développement de partenariats durables dans les territoires, ou encore à l'installation d'espaces de travail adaptés à leurs pratiques individuelles et collectives.

Sur quels engagements de votre part pourrions-nous nous appuyer pour discuter de votre candidature dans nos réseaux ?

Prenons date pour nous rencontrer.

En espérant que vous ferez bonne réception de ce courrier et dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération respectueuse,

Paméla Dorival et Elodie Lombarde

Co-présidentes de la Fraap

